



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Salindres, le **27 JUIL. 2010**

Service Risques Naturels et Technologiques  
Risques Technologiques Accidentels

Le Président du Comité Local d'Information  
et de Concertation de Salindres

Nos réf. : SRNT/URTA/LM/MLR/2010.0-137

Affaire suivie par : Laurent MARTIN  
laurent-g.martin@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 67 07 – Fax : 04 34 46 67 36

à

Mesdames et Messieurs  
les membres du comité  
(destinataires in fine)

**Objet :** Compte rendu de la séance du 08 juin 2010

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver, sous ce pli, le compte rendu du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) du 08 juin 2010 de Salindres et concernant les sociétés AXENS et RHODIA.

Je vous précise que les études et documents présentés au CLIC sont accessibles sur le site de la DREAL <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/> sous la rubrique « CLIC et PPRT ».

Par ailleurs, vous trouverez également ci-joint une copie de l'arrêté préfectoral n° 2010-21 du 30 Juin 2010 qui modifie l'arrêté préfectoral n° 2010-15 fixant la composition du CLIC. Ce nouvel arrêté prend notamment en compte la désignation du président du CLIC lors de la séance du 08 juin 2010, et l'intégration de l'association « Mieux Vivre à Salindres dans le collège RIVERAINS.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président du CLIC de Salindres,

Michel BELLAGAMBA